

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué en date du 15 janvier 2024, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mme Rachel FRENCH, Maire.

Présents : CESSAC Caroline, DESTAL Céline, DIAZ Julie, FLORENTY Kévin, , FRENCH Rachel, GALIACY Benoît, GARRIGOU Sarah, PEYRIE Sabine.

Absent : LESSENNE Léopold,

Absents excusés : FLORENTY Vincent, GOMEZ MONBRUN Patricia
Caroline CESSAC a été élue secrétaire.

N° 2024-29-01/01 – CORRECTION DU PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE D'UN BATIMENT COMMUNAL (le bocal + logement)

Mme le Maire avait présenté à l'assemblée le plan de financement du projet de rénovation du bâtiment communal situé dans le bourg et cadastré F 544 proposé par Monsieur Gérard LAVAL, Maître d'œuvre, lors de la réunion du conseil municipal en date du 11 décembre 2023.

Il y a lieu d'apporter les modifications suivantes à ce plan de financement :
Elle propose de solliciter des aides financières selon le plan de financement suivant :

PROJET ENTIER	€ HT	%
Coût total	176 823,88 €	
Maîtrise d'œuvre / frais	20 042,47 €	
Travaux	156 718,92 €	
État : DETR – Rénovation Énergétique	61 888,36 €	35,00 %
Région Occitanie - Rénovation Énergétique	23 507,84 €	13,29 %
Région Occitanie - PALULOS	2 000,00 €	1,14 %
Conseil Départemental - FAST	18 164,21 €	10,21 %
Conseil Départemental - PALULOS	6 000,00 €	3,39 %
Autofinancement	65 263,48 €	36,81 %
TOTAL RECETTES	176 823,88 €	100,00 %

Pour le projet d'aménagement du rez-de-chaussée (ERP) :

DEPENSES H.T	60 547,36 €	100 %
RECETTES	60 547,36 €	100 %
Etat - DETR -	21 191,58 €	35,00 %
Conseil départemental - FAST	18 164,21 €	30,00 %
Région Occitanie - Rénovation énergétique	7 944,11 €	13,12 %
AUTOFINANCEMENT / EMPRUNT	13 247,47 €	21,88 %

Pour le projet d'aménagement de l'étage (logement social) :

DEPENSES H.T	<u>116 276,52 €</u>	<u>100 %</u>
RECETTES H.T	<u>116 276,52 €</u>	<u>100 %</u>
Etat - DETR	40 696,78 €	35 %
Conseil Départemental -PALULOS	6 000,00 €	5,16 %
Région Occitanie :		
- Rénovation énergétique	15 563,73 €	13,39 %
- Bonification logement social PALULOS	2 000,00 €	1,72 %
AUTOFINANCEMENT – EMPRUNT	52 016,01 €	44,73 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1/ accepte la réalisation de cette opération pour un montant HT de 176 823,88 €**
- 2/ valide le plan de financement proposé,**
- 3/ sollicite, auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2024, du département du Lot, au titre du FAST, de la région Occitanie, au titre de la mise en accessibilité aux PMR des bâtiments communaux et au titre de la rénovation énergétique ; une aide financière correspondante au plan de financement ci-dessus.**
- 4/ charge Mme le Maire ou son représentant de la mise en œuvre de ces décisions.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire et le secrétaire de séance.